

DECISION

N°2024/108/DEC/3.3

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de louer un camion benne pour les besoins des services techniques de la commune,

DECIDE :

Article 1^{er} – Un contrat de location d'un camion benne (n° 35738003) est signé pour 36 mois à compter de la date de livraison du véhicule avec la société KILOUTOU – Rue Lavoisier– Zone des Prés salés– 76260 EU.

Article 2 –Le montant de la location mensuelle est fixé à 800 € HT, soit 28 800 € HT pour trois ans. Compte tenu des dépenses à prendre en charge en plus de la location, le total est fixé à 32 376, 32 € HT pour 36 mois, à savoir 38 851, 58 € TTC

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le vingt-deux avril deux mille vingt-quatre

Michel BARBIER,
Maire de la Ville d'Eu,

